

Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation sur la Place du Marché à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant la manifestation « Scoutsportes ». Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu :	Place du Marché
Début :	Vendredi 15 avril 2022 à 07h00
Fin :	Mardi 19 avril 2022 à 17h00
Motif :	Scoutsportes
Règlement :	GRE-081-2022

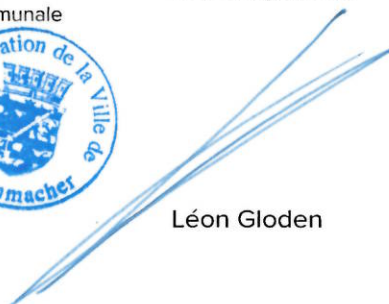
Grevenmacher, le 8 avril 2022

La secrétaire communale,
contreseing Art. 74 de la loi communale

Le bourgmestre


Carine Majerus




Léon Gloden